

Mise en pratique de la convention IRSI - IRSICP

Code produit : IRSICP

Niveau : Expertise

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 580,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Tout collaborateur amené à gérer régulièrement des sinistres DDE et/ou incendie et connaissant déjà les principes de la convention IRSI

Prérequis :

aucun

Objectif

- gérer des sinistres dégâts des eaux et/ou incendie dans le cadre de la convention IRSI

Programme de la formation

1. Travail en sous groupe : solutionner des cas pratiques (dégâts des eaux et incendie) afin d'identifier les points d'attention
 - Désignation de l'assureur gestionnaire
 - Nouveau traitement de la recherche de fuite

- Evaluation et expertise des dommages
 - Assiette
 - Prise en charge des dommages
 - Recours
 - Aggravations
 - Actions en remboursement
 - Actions en récupération
2. Travail individuel : quiz sur les points essentiels de la convention IRSI
 3. Travail en sous groupe : étudier les cas pratiques apportés par les participants
 4. Travail en sous groupe
 - Listing des bonnes questions à se poser pour appréhender la gestion d'un sinistre
 - Rappel des étapes de la gestion en IRSI

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.